



Procès-verbal de la séance **du 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 du mois de janvier à 18 heures 30,
Les membres du Conseil Communautaire du canton du Réolais et des Bastides, convoqués le 23 janvier 2023 par Daniel BARBE, Président, se sont rassemblés en session ordinaire à SAUVETERRE-DE-GUYENNE.

Présents : Monsieur Cyril ABELA, Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Monsieur René BOUDIGUE, Madame Françoise BRETON, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Madame Christelle COUNILH, Monsieur Philippe CUROY, Madame Marie-France DALLA LONGA, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Michel DULON, Madame Christiane DULONG, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur André GREZE, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Marc HELIE DE LA HARIE, Monsieur Olivier JONET, Monsieur Vincent LAFAYE, Monsieur Francis LAPEYRE, Madame Laurence LEROY, Madame Sylviane LEVEQUE, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Olivier MEHATS, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Josette MUGRON, Monsieur Laurent NOEL, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Dominique ROBERT, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS, Madame Sylvie TESSIER, Monsieur Rémi VILLENEUVE et Monsieur Bernard YON

Représentés : Monsieur Bernard DALLA-LONGA par Madame Valérie HATRON et Monsieur Michel REDON par Monsieur Frédéric MAULUN

Excusés : Monsieur Joël LE HOUARNER et Madame Martine LOPEZ

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Monsieur Alain DIDIER, Madame Véronique DUBOURG BOUNADER, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur François LUC, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Monsieur Thomas SOLANS et Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CUROY

ORDRE DU JOUR

- 1) Intervention de Gironde Numérique
- 2) Présentation par Éric GUÉRIN, Vice-président en charge des bâtiments, du projet de création du Dojo
- 3) Rapport d'Orientations Budgétaires
- 4) Questions diverses

DECISION : AUCUNE

Validation du Procès-verbal du 16 janvier 2023

DELIBERATIONS

DEL_2023_004

Objet : Construction d'un Dojo – Approbation du plan de financement

Vu la délibération n° DEL_2022_100 du Conseil Communautaire réuni le 19 décembre 2022 relative à l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet d'Architecture Sautereau, pour la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire, dans le cadre de la création d'un Dojo à Sauveterre de Guyenne ;

Vu l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ce projet ;

Monsieur le Président informe qu'il convient d'approuver le plan de financement qui se présente comme suit :

NATURE DES DEPENSES directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant
Acquisitions foncières :		Aides publiques	
		Département 40 % dans le cadre de la mise à disposition des collèges	190 174.00 €
		Etat DETR 35%	166 402.00 €
		Agence Nationale du sport (5%)	23 772.00 €
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :			
Travaux			
Lot 1 Gros œuvre - Terrassement	218 307.00 €		
Lot 2 Couverture métallique	59 450.00 €		
Lot 3 Menuiseries extérieures	39 720,00 €		
Lot 4 Cloisonnement /Doublages intérieurs	52 193,00 €		
Lot 5 Peintures/Finitions	16 565,00 €		
Lot 6 Carrelage / Etanchéité	7 410,00 €		
Lot 7 CFO / CFA	25 592,00 €		
Lot 8 Plomberie / VMC / PAC	38 990,00 €		

Lot 9 Etanchéité	7 207,00 €	Autres y compris aides privées :	
Lot 10 VRD	10 000,00 €		
TOTAL	475 434,00 €		
Matériels - Equipements (selon opération)			
-		Sous-total :	380 348,00 €
		- fonds propres	160 086,00 €
		- emprunts	
Autres dépenses non éligibles (selon opération) :		- crédit-bail	
Maîtrise d'Œuvre	40 000,00 €	- autres (4) :	
Autres Honoraires (bureau contrôle, SPS, étude sol...)	25 000,00 €	-	
Dépenses imprévues, Ass. DO		Sous-total :	160 086,00 €
TOTAL	540 434,00 €	TOTAL	540 434,00 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention relatives à ce projet.

- VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	53
Nombre de procurations	2
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	55

Pour	45
Contre	3
Abstentions	7

Echanges :

Monsieur Éric GUÉRIN explique le choix de mutualiser les vestiaires du Gymnase qui appartiennent à la commune de Sauveterre où les collégiens viennent régulièrement. Le futur bâtiment sera construit sur 2 étages.

Monsieur le Président précise que le chauffage doit être compris en 16 et 18°C dans un Dojo pour les arts martiaux.

Monsieur Philippe PORTEJOIE demande à qui appartient le terrain.

Monsieur Christophe MIQUEU précise que tous les terrains à proximité des bâtiments (parkings par exemple) appartiennent à la commune de Sauveterre. La commune va céder à titre gracieux le terrain à la CdC.

Monsieur Colin SHERIFFS souhaite connaître la fréquence d'utilisation du Dojo et concernant le coût de fonctionnement par rapport au chauffage électrique.

Monsieur Éric GUÉRIN indique que les douches seront en commun avec le gymnase. Il n'a pas de connaissance du nombre d'utilisation du Dojo.

Monsieur le Président précise que 90 licenciés fédération/sport loisirs ainsi que 2 ESAT du territoire, les écoles, le collège qui utilisent la salle. Les créneaux sont tous pris et le fait de créer un Dojo permettra de mieux répartir les demandes.

Monsieur Christophe MIQUEU souligne que le collège est limité dans les activités à faire. Cela permettra de proposer plus de créneaux.

Madame Christiane DULONG souhaite savoir s'il y aura des créations de poste par rapport au Dojo.

Monsieur le Président indique que ce sont les clubs qui gèrent cette prestation. L'entretien est fait par la CdC.

Madame Marie-France DALLA-LONGA demande comment avoir connaissance des résultats sportifs.

Monsieur Christophe MIQUEU rappelle qu'il y a les pages Facebook des clubs et la presse qui donnent ces informations.

Monsieur Philippe PORTEJOIE fait remarquer qu'il faut peut-être terminer les travaux alternatifs de la fibre avant de se lancer dans d'autres financements.

Madame Josette MUGRON souligne que c'est une demande qui date d'un an et que l'association se développe.

Monsieur le Président ajoute que l'association de Gym se fait prêter une salle avec un praticable un jour avant les compétitions afin de se mettre dans les conditions.

Monsieur Frédéric MAULUN indique que le PLUi est un outil de planification qui permettra d'augmenter les recettes via les entreprises du territoire. En ce qui concerne les travaux alternatifs, il s'agit d'une enveloppe attribuée par Gironde Numérique. Si l'on veut attirer de la population et les jeunes, il faut des équipements.

Monsieur Michel BRUN évoque l'opportunité d'obtenir une subvention à hauteur de 80% non négligeable et à ne pas manquer.

DEL_2023_005

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires - Tenue

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements (articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRE complète les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

• **Les orientations budgétaires** envisagées par la communauté des communes portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune membre et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

• La présentation des **engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

• Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers ne comportant pas de commun membre de plus de 3500 habitants, et par conséquent n'étant pas soumise à l'obligation de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans les 2 mois précédents le vote du budget, souhaite néanmoins se conformer aux objectifs du DOB :

- Informer ses membres de la situation financière de la collectivité
- discuter de ses orientations budgétaires futures.

Considérant le débat tenu lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 30 janvier 2023 ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président en charge des finances ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **PRENDRE ACTE** que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget et orientations budgétaires de l'exercice 2023.

- VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	51
Nombre de procurations	2
Excusés	2
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	48
Contre	3
Abstentions	2

Echanges :

Monsieur le Président rappelle que ce n'est pas la Commission Finances qui décide du budget mais bien le Conseil Communautaire.

Monsieur Frédéric MAULUN précise que les éléments fournis ne sont pas définitifs (rectification en mars). Ce sont des orientations pour construction du Budget Prévisionnel.

Monsieur le Président indique qu'il a pris la décision de mettre en place une cellule composée de 4 personnes afin de travailler sur la prévention (arrêt de travail, retour de personnel, ...). Cette dernière s'est réunie 2 fois depuis le début de l'année.

Monsieur Jean-Claude BERNEDE demande si le personnel en est informé et s'il peut faire appel de la décision. Il souhaite savoir si les syndicats sont conviés.

Monsieur le Président répond par la négative. Des outils de travail sont créés. Les personnes qui souhaitent nous rencontrer peuvent nous solliciter. Les demandes se discutent avec les représentants du personnel et le représentant des élus lors d'une commission prévue à cet effet.

Monsieur le Président pense qu'il est intéressant de pouvoir imaginer des pistes de maintien ou de baisse des dépenses et d'en échanger pour savoir comment on agit comme par exemple avec la voirie.

Monsieur Michel DULON demande s'il est possible d'évoquer les possibilités de distinguer voirie communautaire et voirie communale.

Monsieur Michel BRUN fait remarquer qu'il n'y a pas plusieurs solutions pour maîtriser les recettes : le FPIC et l'augmentation des taxes.

Monsieur Francis LAPEYRE évoque le poste enfance-jeunesse où la CAF et la MSA interviennent de moins en moins. Il faut peut-être faire un choix dans les interventions.

Madame Myriam REGIMON précise que tout a été fait pour maintenir le reste à charge. Les tarifs pourraient être revus tous les ans.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'est plus possible de baisser les dépenses pour les séjours, à moins de ne plus en proposer. Les animateurs et directeurs de structure travaillent actuellement sur une autre façon d'utiliser notre territoire.

Madame Josette MUGRON indique qu'elle a commencé à travailler avec le budget potentiellement attribué et remercie le travail de la Commission Finances.

Monsieur Frédéric MAULUN explique qu'il faut étudier le projet de la CLECT à condition de connaître le périmètre de fonctionnement.

Monsieur le Président propose à Monsieur Éric GUÉRIN de bloquer une date pour la prochaine Commission Voirie.

Monsieur René BOUDIGUES fait remarquer que des chemins et voies rurales ont été classés alors qu'ils ne mériteraient pas d'y rester à ce jour. Cela permettrait peut-être de diminuer le budget total de la voirie. Il ne pense pas qu'augmenter les taux soit une solution.

Monsieur Frédéric MAULUN souligne qu'un tableau a été fourni l'année dernière.

Monsieur le Président indique qu'il sera transmis de nouveau.

INTERVENTIONS

➤ Gironde Numérique

Yann BRETON précise les règles d'utilisation de l'enveloppe de travaux alternatifs. Il informe de l'arrivée de David DUMEZ, nouveau responsable des infras, qui gère la délégation de service publique. Actuellement, nous sommes à 60% de couverture sur le territoire. Les engagements sont conformes à ce qui est prévu. Il reste 2 années pour terminer le chantier. SCOPELEC Aquitaine a été liquidée en janvier. Un des sous-traitants doit reprendre les travaux avec un délai de 2 mois d'arrêt doit être effectué. Cela ne remet en pas en cause la date de fin de travaux en mars 2025.

Des nouveaux poteaux ont été posés. Pour les lignes enterrées sans fourreau, il faut l'intervention du Génie civile qui induit un surcoût. Une enveloppe de 698 000 € est à répartir sur le territoire suivant des enjeux (sécuritaires, de préservation du paysage). L'enveloppe ne couvrira pas l'enfouissement dans un bourg mais uniquement où il n'y a pas de poteaux. Il faut compter 75 000 €/km d'enfouissent. 22 communes ne sont pas concernées, 13 communes ont fait des remontées pour un total de 20 km (2 fois l'enveloppe disponible) et 15 communes qui ne sont pas étudiées à ce jour.

Les Centres Routiers Départementaux gèrent les routes départementales (poteaux à moins de 4 mètres). S'il n'existe pas de règlement de voirie, il n'est pas possible d'interdire la pose de nouveaux poteaux.

Monsieur Colin SHERRIFS indique que la plupart des soucis se trouvent sur les routes départementales.

Yann BRETON faut regarder les avant-projets de Gironde Numérique. Si on est à moins de 4 mètres, on peut agir sinon on ne peut pas refuser. Il faut faire remonter tous les dossiers posant des problèmes. Il faut donc avoir les 15 dernières communes afin d'évaluer la marche de manœuvre et plus de visibilité.

Monsieur Lionel SOLANS fait remarquer que le réseau d'eau passe au niveau des piquetages jaunes.

Yann BRETON précise qu'il ne peut pas y avoir de travaux sur les routes communales sans l'accord du maire. Le piquetage n'engage en rien. Il faut vérifier si c'est Gironde Numérique qui les a installés. Il est urgent de décider de l'utilisation de l'enveloppe car les travaux sont retardés.

Monsieur Éric GUÉRIN souligne qu'un poteau a été installé dans une haie de chênes. Il demande comment cela est possible.

Yann BRETON est conscient de quelques ratés. Il ajoute qu'il n'est pas possible d'implanter un poteau dans le domaine privé sans l'accord du propriétaire. Il faut nous contacter afin de l'enlever et le mettre plus loin. Toutes les remontées sont défendues auprès du délégataire pour corriger les erreurs.

Madame Josette MUGRON évoque des problèmes d'adressage. Vers qui doit-on se rapprocher afin de rectifier les erreurs.

Yann BRETON indique d'aller sur le site Gironde Oméga, cliquer sur « Contact » qui donne accès à un formulaire à remplir. Il ajoute que les délais de rectification sont un peu long. Ce sont les mairies qui sont responsable de leur plan d'adressage.

Monsieur Philippe PORTEJOIE fait remarquer qu'une maison isolée qui n'est pas reliée à la fibre est indiquée en « vert ». Comment cela est-il possible ? Est-ce qu'il a des contrôles ?

Yann BRETON répond que le point « vert » n'indique pas qu'un boîtier est posé. C'est au moment où les derniers metre sont faits. Il invite à se rapprocher de l'opérateur qui contactera Gironde Numérique. Il faut attendre les 15 dernières communes afin de revoir le Centre Routier Départemental.

Monsieur Colin SHERIFFS précise que Ladaux, Targon et St Sulpice de Guilleragues sont en attentes.

Monsieur Christophe SERENA souhaite savoir qui détermine le tracé de la fibre. Il explique qu'il n'y a pas de poteaux sur la route départementale et que la route communale fait un triangle. Il demande s'il est possible de passer directement par la route communale et rattraper le circuit.

Yann BRETON souligne que les sous-traitants étudient dans leurs bureaux d'étude. Les propositions sont vues par les ingénieurs d'Orange puis les autorisations arrivent en mairie. Il précise que les tracés sont en théorie corrects mais dans certains cas, il est possible de les modifier.

Madame Myriam REGIMON indique que les poteaux plantés le long de la départementale ont été déplantés, demande faite par le centre routier, pour lequel nous n'avons pas de nouvelle. Il est donc prévu d'enfouir et reste à savoir qui va payer.

Yann BRETON répond que si la demande est faite par le centre routier, les frais reviennent au délégataire et les travaux prennent un peu plus de temps.

Monsieur Colin SHERIFFS souhaite savoir si cela est considéré comme prise construite dans les statistiques.

Yann BRETON explique qu'une prise construite peut être raccordée donc fonctionne sinon elle est bloquée.

Madame Maryse CHEYROU fait remarquer le blocage de 3 zones, 1 zone avec des maisons raccordées mais le reste de la route n'a pas été terminée sans aucune explication. Nous avons fait la demande de ne pas mettre de poteaux sur une autre zone qui a déjà des réseaux enterrés. La 3^{ème} zone concerne un périmètre classé où une demande d'enfouissement a été faite. Elle précise qu'elle a fait faire un devis pour une zone via une autre entreprise qui est moins cher par rapport à ce que le prestataire facture.

Yann BRETON donne le prix des travaux va de 34€ le mètre linéaire à 120€ pour les zones urbaines (trottoirs). Cela correspond à une moyenne. Nous n'avons pas constaté de surcoût de génie civil, ce qui est surveillé de près. En ce qui concerne le réseau qui relie les collèges avec les fourreaux, des poteaux ont été proposés car il n'est pas possible de faire autrement.

Monsieur Colin SHERIFFS demande s'il est possible de faire un point dans 2 mois après que les tracés soient faits. Nous n'avons pas envie de dépenser de l'argent sans études préalables.

David DUMEZ propose d'envoyer les itinéraires potentiels où il y aurait des implantations de poteaux et de nous indiquer les mètres linéaires qui sont bloquants. Un chiffrage sera fait par la suite. Soit cela rentre dans l'enveloppe soit il faudra appliquer des filtres supplémentaires.

Monsieur Colin SHERIFFS souligne le besoin de connaissance des possibilités d'enfouissement par le centre routier pour les départementales.

Yann BRETON ajoute que la réponse du centre routier sera importante en cas de dépassement de 100 000€. Il faut savoir s'il y a un enjeu à discuter avec les CRD ou non. Si l'enveloppe explose, il faudra trouver des filtres.

Un élu demande si un déplacement sur le terrain est possible pour les situations difficiles.

Yann BRETON rappelle que c'est une délégation de maîtrise d'ouvrage qui ne sont pas sur le terrain. Pour les situations spécifiques, il faut contacter le chef de projet Orange. Il est également possible de nous envoyer un mail à infrastructures@girondenumerique.fr afin d'étudier la problématique. Il conclue en précisant le besoin des remontées des 15 dernières communes en se concentrant sur le domaine communal.

Monsieur Colin SHERIFFS propose d'envoyer une carte avec les communes concernées.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait part de l'intervention de Madame Maryse CHEYROU à propos du PLUi. Des conseillers municipaux sont inquiets. Il demande l'avis pour envoyer un courrier explicatif et propose de se déplacer pour en échanger afin de répondre aux questions.

Des réunions de secteur vont être fixées rapidement.

Délibérations prises : DEL_2023_004 et DEL_2023_005



